



36 000

**Diplôme
de Spécialisation
et d'Approfondissement**

**Architecture
d'intérêt collectif**

UNE FORMATION POUR LES ARCHITECTES DES TERRITOIRES

Vous représentez une collectivité territoriale, un établissement public de coopération intercommunale, un syndicat mixte, une association de développement local... ?

Votre territoire se trouve en secteur dit « rural », « péri-urbain » en marge des quartiers de centre-ville ?

Votre territoire présente des enjeux de gestions des risques naturelles, de patrimoine ancien, de développement économique et touristique, de renouvellement urbain, etc.

Vous souhaitez travailler sur les dynamiques territoriales liées à l'habitat, à l'agriculture, à la forêt, etc. ?

Vous souhaitez pouvoir définir une stratégie d'aménagement à long terme ?

**L'École nationale supérieure d'architecture
de Clermont-Ferrand (ENSACF) ouvre un diplôme
post master de spécialisation et
d'approfondissement en architecture
à compter du 1^{er} février 2027.**

**Dans ce cadre, l'École vous propose un dispositif
concret : accueillir, dans votre collectivité ou
établissement, un architecte diplômé d'État,
en spécialisation, formé pour travailler avec vous,
à votre échelle et sur vos sujets !**

Le DSA 36 000 est né d'un constat partagé par de nombreux acteurs publics, professionnels et universitaires : les territoires ruraux, péri-urbains et les petites centralités sont confrontés à des défis de transformation majeurs alors même que les moyens humains, techniques et culturels consacrés au projet spatial y demeurent souvent limités.

Dans le même temps, les formations d'architecture ont progressivement développé des connaissances et des savoir-faire adaptés à ces situations territoriales, sans que les conditions de leur mobilisation au sein des collectivités soient pleinement établies.

36 000 entend contribuer à réduire cet écart en formant des professionnels capables d'articuler les cultures de la conception, de l'action publique et du projet de territoire.

Cette ambition suppose un dialogue permanent avec le monde socio-professionnel. La formation s'appuie ainsi sur l'analyse des besoins de la profession, sur des partenariats avec les collectivités et les acteurs institutionnels, sur l'intervention de praticiens et d'experts issus de disciplines complémentaires (architecture, paysage, urbanisme, écologie, hydrologie, agriculture, mobilité, ingénierie territoriale ou encore administration publique) ainsi que sur une réflexion prospective concernant les débouchés et les formes d'exercice auxquelles elle prépare.

Le DSA défend ainsi une approche transdisciplinaire de la transformation des territoires, fondée sur la complémentarité des savoirs et la capacité des futurs Architectes des Territoires à dialoguer avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'action publique locale.

UNE FORMATION ANCRÉE DANS LE RÉEL

36000 est un diplôme de spécialisation et d'approfondissement en Architecture pensé comme un atelier de recherche et de formation des architectes dans les territoires. Il propose de former des professionnels assumant un rôle hybride entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre assurant des missions élargies dans le temps (à l'échelle des mandats politiques) et dans l'espace (territoire communal ou intercommunal, centre-bourg, quartiers métropolitains, etc.)

Les professionnels contribuent à garantir la cohérence culturelle, programmatique, technique et stratégique des projets de transformation du territoire.

Ils accompagneront les élus et décideurs locaux sur des sujets aussi divers que la requalification des espaces publics, le devenir du patrimoine local, la mise en œuvre d'une extension urbaine pour l'accueil de nouvelles familles ou activités.

Le dispositif est à construire sur mesure avec chaque collectivité. Il est par exemple compatible avec les outils et moyens mis à disposition par des politiques publiques telles que Petites Villes de Demain (PVD) ou Action Cœur de Ville (ACV).

La formation proposée alternera entre des temps d'enseignements théoriques et techniques à l'école et des temps sur le terrain au sein de la collectivité ou structure d'accueil.

La formation accueille sur 3 semestres, 10 à 20 architectes diplômés d'État (ADE).

Semestre 1

développement d'une culture commune du projet

- Apports théoriques et pratiques sur les dynamiques et enjeux spécifiques des territoires en marge ;
- Stage de 2 mois au sein de la structure d'accueil.
Ce stage a pour objectif de réaliser l'analyse du territoire, sous la forme d'un cahier des besoins et des enjeux pour le territoire et d'engager les premières stratégies de transformation.

Semestre 2

écriture et dessin d'un projet pour le territoire d'étude

- Apports théoriques et pratiques sur les dynamiques et enjeux spécifiques des territoires en marge ;
- Résidence de l'architecte dans le territoire d'accueil ;
- Apports théoriques, pratiques et d'expertise sur les grands domaines suivants :
Des temps courts en résidence peuvent être programmés en fonction des enjeux au sein de la collectivité. Cette résidence a pour objectif de développer un projet situé sur le territoire communal ou intercommunal sous la forme d'un livret de projet. Il s'appuie sur des visites et relevés complémentaires, des réunions partenariales et de la concertation avec les habitants, etc.

Semestre 3

mise en situation professionnelle au sein du territoire d'étude

- Travail de l'architecte en spécialisation au sein de la collectivité à plein temps pour continuer à définir et mettre en œuvre le projet proposé ;
- Séminaire de clôture « retour d'expérience » à l'ENSACF pour échanger entre territoires
- Écriture d'un article par chaque architecte formant une revue annuelle.

La formation à l'école et les actions sur site sont intégralement encadrées et suivies par les enseignants de l'ENSACF.

LE PARTENARIAT ENTRE L'ENSACF, L'ARCHITECTE EN SPÉCIALISATION ET LA COLLECTIVITÉ

36 000 – Trente-six mille est construit autour d'un partenariat entre l'architecte en spécialisation, l'ENSACF et la collectivité d'accueil.

Nos engagements

L'architecte en spécialisation aura le même territoire d'étude durant toute la durée de la formation. Les sujets traités seront validés avec la structure d'accueil. La mise en œuvre des missions sera réalisée lors des temps de projet sur site et de la mise en situation professionnelle.

Les missions possibles (non exhaustives) :

- Établir les stratégies de transformations territoriales en tant que concepteur ;
- Accompagner des élus locaux et des techniciens dans la formulation et la mise en œuvre de projets territoriaux robustes sur le long terme ;
- Organiser la concertation auprès des habitants, du monde associatif et professionnel local ;
- Formuler les modifications d'urbanisme règlementaire et diriger l'instruction des autorisations administratives (permis de construire, permis d'aménager, etc.) ;
- Rédiger les cahiers des charges des études de maîtrise d'œuvre urbaine, d'espaces publics ou d'architecture ;
- Assurer la maîtrise d'œuvre des projets modestes et la direction des projets de maintenance et d'entretien des espaces et équipements publics ;
- Diriger les études de maîtrise d'œuvre dans un rôle d'AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage) et les travaux réalisés en régie par les services techniques ;
- Coordonner les acteurs de l'aménagement (partenaires publics et privés) ;
- Assurer un rôle de soutien au projet et de conseil quotidien en complément des CAUE auprès des élus et de la population.

Ce partenariat est formalisé par une convention cadre tripartite précisant les différents temps de la formation et les engagements de chaque partie.

Un échange préalable avec l'équipe projet sera proposé afin de vérifier l'adéquation entre vos objectifs et projets pour votre territoire et les enjeux pédagogiques.

Votre engagement

La structure d'accueil peut contribuer à l'accueil de l'architecte en spécialisation sur son territoire de différentes manières. Par exemple :

- La mise à disposition d'un logement lors de la présence de l'architecte sur site ;
- La participation au défraiement de ses déplacements, sous forme forfaitaire ou au réel ;
- La contribution forfaitaire à l'ENSACF couvrant les déplacements des enseignants sur le territoire d'accueil pour le suivi de l'architecte en spécialisation.

La structure d'accueil doit :

- Prendre en charge la gratification « juste », tenant compte du niveau de diplôme et du travail rendu.

Cette gratification intervient le dernier semestre, lors du dernier temps de présence sur le territoire, soit 4 mois (le minimum légal est de 4,50€/heure en 2026, soit 600 à 700€/mois, le niveau préconisé serait SMIC mensuel brut ou à l'échelon 1 du grade d'ingénieur territorial).

Le coût réel pour la collectivité peut être significativement réduit par des cofinancements mobilisables via les dispositifs Petites Villes de Demain, Action Cœur de Ville, ou, selon votre situation, les DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ou par la convention tripartite engagées par l'ENSACF avec les financeurs (Europe, État, Région, Département).

LES RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

- Boris Bouchet (coordinateur pédagogique)
Enseignant ENSACF, architecte et urbaniste, BB Architectes, lauréat du prix de l'Équerre d'Argent, du palmarès des jeunes urbanistes et du prix écoquartier dans la catégorie espace rural.
- Clara Delmond
Enseignante ENSACF, architecte et urbaniste, co-fondatrice meat architectures et territoires, lauréate du palmarès des jeunes urbanistes.
- Laurie Gangarossa
Enseignante ENSACF, architecte et docteure en Architecture, Atelier Incipit.
- Rémi Janin
Enseignant ENSACF, paysagiste, agriculteur, co-fondateur Agence Fabriques Architectures Paysages, Prix spécial du paysage.
- David Robin
Enseignant ENSACF, architecte-urbaniste, Co-directeur scientifique du Réseau Perspectives Rurales (Réseau scientifique et pédagogique en architecture).
- Simon Teyssou
Enseignant ENSACF, architecte, Atelier du Rouget Simon Teyssou et associés, lauréat du Grand Prix de l'Urbanisme, du Global award for Sustainable Architecture, du prix d'A 10+1.

REJOINDRE LE DISPOSITIF

Pour exprimer votre intérêt ou obtenir des informations complémentaires, contactez :

Claire Cesaretti, responsable administrative du DSA
04 73 34 71 53/07 64 01 96 68

Sylvie Échaubard, responsable des partenariats
04 73 34 71 63/06 59 52 10 07

dsa@clermont-archi.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ensa | **UCA**
CLERMONT-FERRAND | UNIVERSITÉ
CLERMONT-AUVERGNE

École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand
85 rue du Dr Bousquet, CS 30542, 63028 Clermont-Ferrand CEDEX 2
tél. +33 (0) 4 73 34 71 50 / www.clermont-fd.archi.fr

@ensacf

